

Le développement équitable dans un contexte de libéralisation commerciale :
Un *rating* des pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord

Caroline Daymon *

Résumé

Face aux enjeux communs des pays de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, cette étude fournit aux décideurs politiques un classement (*rating*) des comportements des différents pays en matière de lutte contre les inégalités, afin qu'ils puissent juger de la pertinence de mener des politiques régionales de développement.

Le classement est effectué à l'aide de la méthode d'aide à la décision multicritère Electre III. Les critères retenus sont les conditions requises pour réduire l'inégalité dans la région, et sont classés en cinq catégories relatives à l'équité sociale (Daymon et Gimet, 2007). Il s'agit du degré d'accessibilité à des structures de base, du niveau et de la qualité de l'éducation, des discriminations de genre, de l'efficacité des marchés, et enfin de l'urbanisation du pays. L'ensemble de ces critères met en évidence l'aptitude des pays à améliorer les capacités de leurs populations. Enfin, l'apport de cet article est de réduire la part de subjectivité inhérente à cette technique, en implémentant aux critères des pondérations issus d'une régression multiple. Les résultats montrent la convergence de certains pays dans leur objectif de développement équitable.

Mots clés : Convergence, Développement régional, Inégalité, MOAN, Rating multicritère.

JEL : O15, O18, F15, F14

* CEFI, Université de la Méditerranée, Château Lafarge, Route des Milles, 13290 Les Milles, France.

Tel : 00 33 (0)4 42 93 59 93 Email : carolinedaymon@hotmail.com

1. Introduction

L'essor actuel de globalisation s'accompagne d'une "déterritorialisation" des économies, liée à une mobilité croissante des hommes, des informations et des capitaux. Pourtant, l'instauration de bureaux régionaux des grandes instances internationales prouve que c'est principalement à l'échelle des territoires que les problèmes de développement sont perçus et c'est sans doute dans ce cadre là que peuvent être trouvées des solutions équitables et démocratiques. En effet, les commissions régionales sont au cœur des concertations sur les questions relatives aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. En matière d'approche territoriale du développement, les préoccupations concernent à la fois la promotion d'une croissance favorable aux pauvres, l'équité et l'intégration sociale (objectifs 1 et 2), l'égalité entre les sexes, etc. En parallèle, afin d'accélérer le processus de développement, il est important d'offrir des opportunités d'échanges, et de stabilité financières (objectif 8), et c'est la raison pour laquelle les commissions régionales contribuent à établir des politiques régionales d'intégration du commerce, notamment par la mise en place d'infrastructures commerciales régionales qui stimulent le commerce au plan régional.

Il est intéressant d'analyser la manière dont l'articulation entre ces objectifs peut être réalisées, dans la mesure où les relations entre libéralisation commerciale et développement équitable (Bourguignon *et al*, 2007) ne sont pas toujours claires. En effet, les coûts d'ajustement aux politiques commerciales se répercutent de manière très différente sur les différents groupes de revenus. En cas de détérioration des termes de l'échange consécutive à l'effondrement des prix des produits de base, les pertes de devises frappent non seulement l'ensemble de l'économie, mais plus particulièrement les revenus des producteurs de produits de base. De même, la réduction des flux de ressources extérieures se traduit par un fort ralentissement du rythme de l'activité économique qui génère chômage et sous-emploi. Les réformes et les mesures d'ajustement associées à la libéralisation commerciale risquent donc d'aggraver à moyen terme l'inégalité des revenus.

Il a pourtant été avancé dans les débats actuels que l'intégration dans l'économie mondiale permettait de sortir du dilemme apparent entre croissance et justice sociale. Dans cette optique, la promotion de l'équité est une condition *sine qua non* à la mise en place d'un développement équitable. Pour Sen (1956) la notion d'équité (capabilités) consiste à doter les individus vulnérables et pauvres des capacités (*capabilities*) leur permettant d'acquiescer certaines

aptitudes (*abilities*) qui renforcent leur potentiel humain et de leur donner accès aux droits sociaux, économiques et culturels, afin de leur permette de devenir des acteurs actifs du développement. Il est donc notamment important de mettre en avant la promotion de l'égalité d'accessibilité aux structures de base et aux marchés. Or, pour Aubert et Reiffers (2002) la persistance des rigidités bureaucratiques dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (MOAN) freine la croissance et engendre des inégalités socio-économiques. L'inégalité de pouvoir se traduit par un système politique dans lequel les préférences de chacun ne sont pas représentées de manières égales, mais où au contraire, les dirigeants favorisent l'intérêt de leur groupe d'appartenance. Ce cercle vicieux d'inégalité se transmet donc par les institutions qui contribuent à la persistance des conditions initiales et conduit à la mise en place de réelles trappes à inégalité (Rao, 2006). Dès lors, en Méditerranée dix ans après le lancement du processus de Barcelone il apparaît que la priorité porte désormais sur l'amélioration du cadre légal et de la qualité institutionnelle ainsi que la réduction des inégalités.

Cette région peut paraître particulièrement hétéroclite car elle regroupe des pays connaissant des situations économiques d'une grande diversité. Elle comporte à la fois des économies pétrolières du Golfe (Qatar, Koweït) et des pays pauvres en ressources par rapport à leur population, tels que l'Egypte, et le Maroc. Néanmoins, les structures politico-économiques de cette région ont été principalement influencées par les deux facteurs communs que sont le prix du pétrole et un Etat prédominant qui a souvent largement privilégié les emplois publics sous productifs (World Bank, 2003). Or, il apparaît que la croissance ne doit pas de baser uniquement sur ces variables ayant un caractère fortement aléatoire (pétrole, aide internationale, secteur public). À partir de ce constat, et dans un contexte de libéralisation commerciale cette étude vise à déterminer comment des pays hétérogènes mais ayant des enjeux communs se positionnent par rapport aux politiques liées à l'équité. Cela nous permettra d'analyser s'ils sont en mesure de faire en sorte que les retombées de la libéralisation commerciale se fassent de manière équitable et de voir s'il y a convergence dans les politiques mises en place. La démarche s'organise en deux temps. La section 2 est consacrée à l'étude des relations théoriques entre libéralisation commerciale et répartition des revenus, et met en évidence l'importance de l'équité sociale dans la lutte contre les inégalités. Nous étudions ensuite la dynamique des trends d'inégalité et de leurs déterminants dans ces pays. Par la suite, une analyse par un modèle d'aide à la décision multicritère nous permet de classer les pays selon les politiques qu'ils mènent pour réduire l'inégalité. La section 3

explicite la méthodologie utilisée pour ce *rating*, tandis que la section 4 est consacrée à l'interprétation des résultats.

2. Impact de la libéralisation commerciale sur les inégalités : relations théoriques et étude de la région MOAN

2.1 L'importance de l'équité sociale dans le lien entre libéralisation commerciale et inégalités :

Conformément aux théories du commerce international le degré d'exposition d'un pays au commerce extérieur modifie la distribution de ses ressources. Ainsi, les réformes commerciales influent sur les revenus des ménages par le biais des changements dans les prix relatifs, des réallocations de ressources et l'introduction de nouvelles techniques de production qui influent sur l'organisation dans la production et les revenus du travail. Selon la théorie du commerce international d'Heckscher-Ohlin, des tarifs douaniers moins élevés devraient inciter les pays à se spécialiser dans la production de biens pour lesquels ils ont un avantage comparatif. Comme le travail non qualifié est le facteur abondant dans les pays émergents, la globalisation devrait être associée à un accroissement de la demande relative de travail non qualifié dans ces pays. La libéralisation commerciale devrait alors y être favorable aux moins qualifiés et réduire les inégalités, mais il apparaît pourtant que les écarts de rémunération selon la qualification n'ont pas connu d'amélioration. En effet, ces dernières décennies on assiste d'un point de vue empirique à une ouverture croissante des marchés des pays émergents sans qu'il y ait pour autant une réduction systématique des inégalités. Nous pouvons néanmoins noter que si l'ouverture des pays du MOAN va à s'accroissant, en revanche leurs performances commerciale ont été relativement mauvaise vis-à-vis de l'ensemble des autres régions, et si les pays d'Amérique Latine et d'Asie de l'Est ont amélioré leur exportations vers le MOAN, en revanche, le MOAN est assez peu exportateur dans ces zones (Page et Van Gelder, 2002).

Déterminer l'effet réel de la libéralisation commerciale sur la répartition du revenu n'est pas aisé et la littérature empirique sur le sujet n'aboutit à aucun consensus. Ainsi, alors que Dollar et Kraay (2004) concluent que l'ouverture commerciale n'a qu'un très faible impact sur l'inégalité, a contrario pour Lundberg et Squire (2003) ou Milanovic (2005) la libéralisation commerciale accroît l'inégalité. Pour une revue de littérature sur le sujet, voir Goldberg et Pavcnik (2007).

Pour que la libéralisation commerciale soit réductrice d'inégalités, il faut que les fruits de la croissance bénéficient à l'ensemble de la population. Or, si la libéralisation commerciale peut générer une forte croissance dans certains pays émergents, le caractère égalitaire de cette croissance dépend grandement des politiques internes de ces pays. L'avantage est double puisqu'il ressort de nombreuses études qu'une forte inégalité initiale peut être néfaste à la croissance (Alesina et Rodrik, 1994 ; Kanbur, 2005), notamment par le biais de l'imperfection du marché du crédit qui conduit l'économie à exploiter son potentiel productif de manière sous optimale (Galor et Zeira, 1993 ; Piketti, 1997).

Néanmoins, il est à noter que dans la région MOAN, la faible croissance ne laisse pas présager d'amélioration significative du revenu moyen, et dans le contexte de la théorie de la *pro-poor growth*¹ il est donc nécessaire de stimuler l'effet inégalité dans ces pays, et ce notamment par la promotion de l'équité sociale. En effet, la problématique de l'équité renvoie à une relation de causalité circulaire entre la richesse, le revenu, le capital social et culturel, et le pouvoir (Roa, 2006). Dès lors, une plus grande équité joue un double rôle dans le processus de développement en stimulant d'une part l'effet croissance à travers le développement global de long terme, et d'autre part l'effet inégalité en facilitant la participation à la croissance des populations jusqu'alors exclues du processus de développement (Daymon, 2006). En outre, la promotion de l'équité permet de favoriser la réduction des inégalités en offrant des opportunités similaires aux différentes couches de la population, et en leur permettant de développer leur esprit entrepreneurial (à travers un meilleur accès aux crédits et l'amélioration des institutions) et leur capital humain (accès à la santé, investissement dans l'éducation et amélioration de l'efficacité du système scolaire...). L'effet en serait d'autant plus bénéfique que dans ces pays le travail constitue principale la source de revenu. C'est la raison pour laquelle, la création d'opportunités de travail constitue l'une des stratégies les plus prometteuses face aux problèmes de pauvreté et d'inégalité.

L'enjeu est aussi de pouvoir répondre à la hausse de la demande relative de travail qualifié à laquelle font face les pays du MOAN en phase de libéralisation commerciale. En effet, la promotion de l'équité permet d'améliorer le capital humain de l'ensemble de la population et c'est par l'aptitude d'un pays à répondre à cette *skill premium* qu'un choc de libéralisation se retranscrit sur le revenu du travail et influe sur l'inégalité salariale². Les écarts de rémunérations selon la qualification du travail dépendent en partie de la spécialisation sectorielle des pays et de l'intensité en travail qualifié de ces secteurs (s'ils effectuent des

montées en gamme...). Dès lors, effectuer un classement des pays par rapport à la promotion qu'ils font de l'équité permettra de montrer si les économies sont préparées pour répondre à la hausse de demande de travail qualifié consécutive à la libéralisation.

Dans ce contexte et dans une optique de développement équitable, les décideurs politiques doivent s'assurer que la croissance est favorable aux pauvres, et prévenir l'effet inégalitaire que peut avoir la libéralisation (Kanbur, 1998 ; Rodrik, 1997). L'objectif étant d'atteindre une globalisation pro-pauvres qui allie croissance et réduction des inégalités (Nissanke, Thorbecke, 2005).

2.2 Evolution des inégalités dans les pays de la région MOAN

L'exemple des pays d'Asie de l'Est est souvent cité en matière de réponse à des chocs d'ouverture. Il semblerait en effet qu'ils aient parvenu à concilier une croissance rapide et soutenue avec des inégalités faibles ou de moins en moins marquées. La région MOAN, se trouve dans une situation tout autre dans la mesure où les économies ont connu pour la plupart des phases de stagnation de la croissance. De plus, Guetat et Serranito (2006) montrent que dans ces pays la croissance économique souffre d'une grande vulnérabilité aux chocs exogènes, à l'instabilité de son environnement socio-économiques et aux conflits qui la traversent. Dans un contexte d'intégration au marché international, il est donc important que cette région mène des politiques visant à promouvoir la croissance et à réduire les inégalités afin que l'ensemble des populations en bénéficient au mieux. Or, selon Bouoiyour (2006) dans ces pays l'impact positif de la libéralisation commerciale en terme de croissance n'est pas assuré en raison des écarts technologiques entre les firmes nationales et internationales. En outre, les taux de croissance de la productivité globale des facteurs dans la plupart des pays MOAN sont négatifs (Liman, 2004), et le retard accumulé en matière d'éducation engendrent une inadéquation du capital humain avec la demande de travail (Abdelaoui et Grimal, 2006) ce qui les condamnent à travailler dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre non qualifiée, les plus soumis à la concurrence internationale.

La libéralisation commerciale va amener les économies à restructurer leurs systèmes productifs et à effectuer des réallocations factorielles. Il est donc important que la croissance soit créatrice d'emploi, dans un contexte de fort chômage pour l'ensemble des pays de la zone, et des perspectives de croissance démographique importantes. En effet, les prévisions

concernant le taux de croissance moyen de la population active entre 2000 et 2010 sont de l'ordre de 3 à 4% par an, ce qui est deux fois plus important que dans les autres régions en développement. Si les économies se préparent de manière adéquate et leur offrent des emplois productifs, la Banque Mondiale (2003) considère que cela pourrait permettre augmenter leurs PIB de 2 à 2,5 % par an. Toutefois, si des emplois ne sont pas créés pour les nouveaux entrants sur le marché du travail « ce “cadeau démographique” pourrait se transformer rapidement en un “cadeau empoisonné”, avec la hausse du chômage » (World Bank, 2003). Or, en l'état des choses, dans grand nombre de cas la situation économique laisse présager le fait que le marché du travail ne permettra pas d'absorber d'avantage de main-d'œuvre.

Les structures économiques des pays de cette région sont donc relativement mal préparées à la libéralisation commerciale qui, faute d'amélioration du capital humain, risque de s'y traduire par une aggravation des inégalités. Nous allons donc analyser les structures des performances des pays du MOAN en terme de promotion de l'équité. Pour améliorer l'équité sociale il faut à la fois garantir l'accès à des structures de base pour l'ensemble de la population ; un système éducatif efficient qui permette l'apparition d'une population éduquée et qualifiée ; l'égalité des chances entre hommes et femmes sans laquelle émergent des trappes à inégalité de genre ; une infrastructure dynamique basée sur les nouvelles technologies de l'information et de communication ; et une structure économique qui encourage l'esprit entrepreneurial. Nous allons donc étudier la situation des pays de la région MOAN par rapport à ces indicateurs, et nous avons sélectionné pour ce faire les variables relatives à l'équité sociale qui expliquent de manière significative les inégalités dans les MOAN selon Daymon et Gimet (2007a)³. Il est à noter que l'originalité de cette étude est de se baser sur l'indice d'inégalité EHII construit par Galbraith et Kum (1995) qui contrairement à la base de données de Deininger et Squire offre l'avantage d'harmoniser les données au niveau international et sur une plus longue période. L'indice EHII est construit à partir des données UTIP-UNIDO d'inégalité salariale⁴, la part de l'emploi manufacturier dans la population totale, ainsi que trois variables muettes constituées à partir des données de Deininger et Squire (1996). Les critères sont regroupés en cinq catégories favorisant l'émergence d'un développement équitable :

Première catégorie relative à l'équité sociale :

- l'accès aux soins médicaux des enfants (*Immu*) : pourcentage des enfants âgés de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole, la diphtérie, la coqueluche et le tétanos.

- la répartition de l'aide internationale par tête (*Aidpc*) : montant de l'aide officielle externe par personne (en dollars).
- le niveau de liberté civile (*Cl*) : cet indicateur prend une valeur comprise entre 1 et 7 en fonction de la liberté d'expression et de pensée, des droits associatifs et organisationnels, de l'autorité de la loi, de l'autonomie personnelle et les droits individuels du pays. Cette notation provient des études annuelles *Freedom in the World* établie par la *Freedom House*. Plus le niveau de cet indicateur est élevé, moins le pays est libre. Selon El-Erian et al. (1996) les pays de la région MOAN ont pour caractéristique commune une mauvaise qualité de leurs institutions, ce qui expliquerait en partie les mauvaises performances économiques par rapport à d'autres régions du monde.

Seconde catégorie relative aux variables de capital humain :

- les dépenses publiques dans l'éducation (*Educ*) : dépenses publiques et subventions au secteur privé dans l'éducation primaire, secondaire et tertiaire, en pourcentage du PIB.
- l'efficacité du système éducatif (*Effi*) : nombre idéal d'années requises par des élèves appartenant à une même promotion pour être diplômés d'un certain niveau d'éducation divisé par le nombre actuel d'années passées pour produire le même nombre de diplômés multiplié par 100 (*World Education Indicators, Institute of Statistics, UNESCO*).

Troisième catégorie relative à la discrimination de genre :

- l'accès à l'éducation des filles (*Girllit*) : proportion de filles de 15 à 24 ans sachant lire et écrire par rapport au garçons de la même tranche d'âge.

Quatrième catégorie sur l'urbanisation du pays qui renvoie en partie à la problématique de Kuznets :

- l'urbanisation (*Urb*) : pourcentage de population urbaine dans la population totale.

Enfin, cinquième catégorie qui considère l'impact de l'inefficience des marchés :

- l'importance de l'intermédiation bancaire (*Bankliq*) : mesurée par le rapport des crédits domestiques au produit intérieur brut. Il permet de voir dans quelle mesure le pays fait appel au système bancaire pour financer son économie. Sont prises en compte la banque centrale, les banques commerciales, les banques de développement, les institutions d'épargne et de prêts (International Monetary Fund (IMF)).

Les tableaux de l'Annexe 1 montrent une relative similitude entre les structures des performances en terme de promotion de l'équité dans les pays étudiés. L'exception concerne les variables de liquidité bancaire et d'aide par tête pour la Jordanie, qui sont relativement faibles en 1995 et connaissent une forte augmentation en 2003. Dans l'ensemble, la conjoncture des pays reflète la situation décrite par Cling et al (2005) selon laquelle la création des trappes à inégalité est en grande partie expliquée par l'inégalité de pouvoir politique qui conduit à l'instauration d'institutions inéquitables (*CI*) et qui contribue à entretenir une situation inégalitaire au sein du pays. En effet, nous pouvons voir que les mauvaises notes obtenues par les pays MOAN indiquent que les institutions ne permettent pas suffisamment de promouvoir les politiques visant à venir en aide aux plus démunis. Une distribution inégalitaire du pouvoir entre les riches et les pauvres aide les élites à maintenir le contrôle sur les ressources. En outre, le manque de protection engendre une désincitation à investir d'autant plus forte que le marché du crédit (*Bankliq*) ne leur offre pas de perspectives, ce qui perpétue les inégalités. Il apparaît donc que dans la zone MOAN de grands efforts doivent être fournis dans ces domaines.

En revanche, concernant l'éducation (*Educ*, *Effi*, *Girllit*) et l'immunisation (*Immu*) il apparaît que l'ensemble des pays ont de bons résultats sur ces critères. Or, selon le *World Development Report 2006* (World Bank, 2006) des rapports de domination liés à l'analphabétisme, au genre et à l'appartenance ethnique, influent sur la capacité de certains groupes à s'insérer dans le processus de croissance. Les inégalités sociales et culturelles sont tels que les populations défavorisées intègrent cette reproduction sociale dans leurs décisions, ce qui engendre une « capacité à aspirer » moins importante, tant et si bien qu'elle se comporte comme une prophétie auto-réalisatrice. Il semblerait donc que cette stratification sociale et notamment l'inégalité de genre par rapport à l'éducation (*Girllit*) soient enclines à se réduire dans la majorité des pays MOAN. Néanmoins, dans des pays tels que le Maroc se pose le problème du chômage des diplômés, qui laisse entrevoir une inadéquation des formations avec la demande de travail, et ce malgré la qualité du système éducatif (*Effi*).

Il est intéressant de voir comment ces performances en terme d'équité influent sur les tendances des inégalités. Nous allons pour ce faire étudier les trends d'inégalité des pays de la région, afin de vérifier si conformément à ce qui laissent percevoir les performances en matière d'équité, ces trends connaissent une convergence. Nous allons pour ce faire nous baser sur le modèle en panel dynamique utilisant la Méthode des Moments Généralisés en

Système (GMM-Syst) de Daymon et Gimet (2007b). L'étude des trappes à inégalité faisant référence à un processus dynamique, cela demande d'étudier dans quelle mesure les valeurs retardées des indices d'inégalité et les conditions initiales politiques et socioculturelles influent sur la valeur actuelle de la distribution du revenu. L'utilisation de la méthode GMM-Syst est donc la méthode la plus adaptée à cet effet.

Soit l'équation de la Méthode des Moments Généralisés en Système :

$$y_{i,t} = \alpha y_{i,t-1} + \beta X_{i,t-1} + u_i + v_{i,t} \quad (1)$$

Afin de transformer cette équation en équation récurrente linéaire :

$$\text{Posons : } B_{i,t} = \beta X_{i,t-1} + u_i + v_{i,t}$$

On a alors :

$$y_{i,t} = \alpha y_{i,t-1} + B_{i,t} \quad (2)$$

et :

$$y_{i,t-1} = \alpha y_{i,t-2} + B_{i,t-1} \quad (3)$$

Remplaçons (3) dans (2) :

$$y_{i,t} = \alpha(\alpha y_{i,t-2} + B_{i,t-1}) + B_{i,t} \rightarrow y_{i,t} = \alpha^2 y_{i,t-2} + \alpha B_{i,t-1} + B_{i,t} \quad (4)$$

En résolvant de proche en proche, on obtient à terme :

$$y_{i,t} = \alpha^t y_{i,0} + \sum_{\eta=1}^t \alpha^{t-\eta} B_{i,\eta} \quad (5)$$

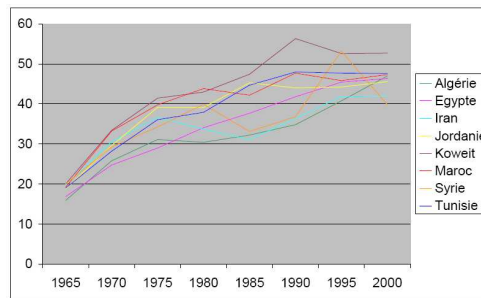
Or, comme $0 < \alpha < 1$ il y a donc convergence régulière de $y_{i,y}$ vers un « trend ». Avec pour

$$\text{« trend » : } \sum_{\eta=1}^t \alpha^{t-\eta} B_{i,\eta} = T_{i,t}$$

$$\text{On peut donc réécrire (5) comme suit : } y_{i,t} = \alpha^t y_{i,0} + T_{i,t} \quad (6)$$

Ce qui nous permet d'obtenir le graphique suivant :

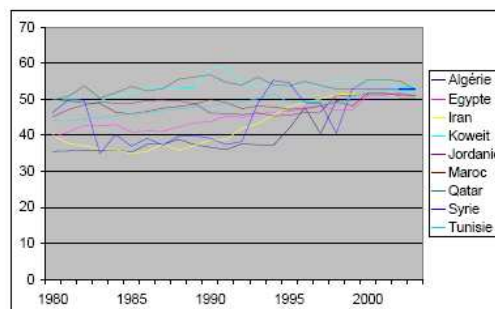
Graphique n°1 : Trends des inégalités dans les MOAN



Ce graphique révèle que les politiques mises en place pour améliorer l'équité et lutter contre les inégalités n'ont pas suffi à réduire la tendance à l'augmentation des inégalités depuis 1965, et dès lors ces pays font face à des trends ascendants. Dans ces pays la reproduction des conditions initiales (inégalités politiques, économiques, de genre...) est donc défavorable à la réduction des inégalités. Malgré tout un ralentissement de la croissance des inégalités apparaît dans le Graphique n°1. Il ressort aussi qu'à l'exception du Koweït, de la Syrie et de l'Iran, il y a convergence des trends d'inégalité dans les pays du MOAN étudiés.

En revanche lorsque l'on étudie l'évolution des inégalités de distribution de revenus au sein de chaque pays, on peut voir dans le Graphique n°2 qu'il y a convergence des indices EHII. La différence entre les trends et les valeurs observées de l'inégalité dans les différents pays s'explique par des chocs temporels liés à la croissance, ce qui retranscrit la sensibilité aux chocs exogènes de ces pays mise en évidence par Guetat et Serrano (2006).

Graphique n°2 : Evolution des inégalités dans les MOAN



Dans ces conditions, il semble intéressant de voir si cette région géostratégique se prépare de manière harmonisée afin de maximiser les bénéfices de la globalisation tout en protégeant les plus démunis, c'est-à-dire de faire en sorte que la libéralisation soit équitable. Un classement des options qui ont été retenues par les différents pays en matière d'équité nous permettra de

déterminer lesquels ont obtenu les meilleures performances, et de nous interroger sur la cohérence de la mise en place de politiques régionales de lutte contre les inégalités. En effet, les théories modernes du développement insistent sur la notion de pôle de compétence géographique, il était donc légitime de se demander si des stratégies de développement régional dans la lutte contre les inégalités seraient pertinentes. Or, comme nous l'avons vu dans le Graphique n°1 et en Annexe 1, il semblerait que certains pays aient des trends d'inégalité convergents, mais pour vérifier si cette convergence est réelle nous allons effectuer *rating* dynamique.

3. Méthodologie du *rating*

3.1 Justification du choix de la méthode Electre III :

Un *rating* dynamique nous permettra de déterminer les économies de la région étant le mieux préparées pour faire face à choc de libéralisation commerciale sans aboutir à des situations encore plus inégalitaires. Ce classement concerne la mise en pratique de politiques visant à promouvoir l'équité, et permettra d'évaluer la pertinence de l'instauration de politiques régionales en la matière. La procédure de classement est effectuée à l'aide de l'adaptation de la méthode d'aide à la décision multicritère Electre III aux problématiques macroéconomiques. Habituellement, cette procédure est utilisée pour les décisions microéconomiques (octroi de prêts bancaires, localisation de projets d'investissement ...), et son utilisation dans le cadre de problématiques macroéconomiques est relativement récente (Gimet et Guessoum, 2003). En outre, l'utilisation de cette méthode multicritère est rarement appliquée aux politiques sociales, et consiste généralement à choisir les ménages pouvant bénéficier des transferts sociaux, à déterminer le caractère efficace et équitable des dépenses gouvernementales (Gupta et al 2000). Les travaux en la matière ne sont que très peu répandus, et ce notamment à cause du manque de transparence de ce type d'outils.

Les méthodes Electre ont déjà été utilisées dans les pays du MOAN par Aubert et Reiffers (2002) dont l'objectif était d'évaluer le comportement de ces pays concernant les principaux facteurs influant sur la *knowledge economy*. Sur ce modèle, cette analyse multicritère met en avant les performances des pays du MOAN par rapport aux déterminants majeurs de la réduction des inégalités. Ce classement nous permet de comparer le comportement des pays de la région MOAN, et de déterminer lesquels ont de « bonnes pratiques ». Dans le cadre de cet article, l'objectif est d'évaluer la pertinence d'une politique régionale de développement

social, or la méthode de *rating* Electre III constitue l'instrument de mesure le plus pertinent dans cette optique⁵ car il permet d'évaluer la convergence d'un ensemble de pays dans une optique comparative. Contrairement aux ratings classiques avec Electre III les actions sont classées de manière multidimensionnelle. Le choix des critères et leur pondération ayant une grande influence sur les résultats, se pose alors la question de la nécessité de réduire la part de subjectivité inhérente à leur sélection. En effet, le plus souvent, les travaux utilisant la méthode Electre adaptent leur processus décisionnel en fonction des objectifs du décideur. Dans notre cas l'objectif est tout autre, et vise à déterminer la convergence de pays ce qui requière donc le maximum d'objectivité.

3.2 Méthodologie Electre III :

Justification du choix des critères

Le classement s'effectue à partir d'un échantillon de neuf pays de la région MOAN⁶ (Algérie, Egypte, Iran, Koweït, Jordanie, Maroc, Qatar, Syrie, Tunisie) qui constituent les actions dans l'analyse multicritère. Afin de donner un aspect dynamique, cette étude se base sur une comparaison de l'évolution des séries entre 1995 et 2003⁷.

Les critères retenus représentent les conditions requises pour réduire l'inégalité dans la région telles que mises en évidence par Daymon et Gimet (2007a)⁸. Il s'agit à la fois du degré d'accessibilité à des structures de base, du niveau et de la qualité de l'éducation, des discriminations de genre, de l'efficacité des marchés, et enfin de l'urbanisation du pays. L'ensemble de ces critères mettent l'accent à la fois sur l'aspect quantitatif et qualitatif, ce qui met en évidence l'aptitude des pays à améliorer l'équité sociale et les capacités de leurs populations.

Tableau n°1 : Les critères

Critère	Cr01	Cr02	Cr03	Cr04	Cr05	Cr06	Cr07	Cr08
Variable	<i>Immu</i>	<i>Aidpc</i>	<i>Cl</i>	<i>Educ</i>	<i>Effi</i>	<i>Girllit</i>	<i>Urb</i>	<i>Bankliq</i>
Sens	+	+	-	+	+	+	-	+

Le signe renseigné pour le sens indique si le critère est croissant (+) ou décroissant (-) en terme d'impact sur les inégalités. Ainsi, l'urbanisation (Cr07) est un critère croissant car comme le montrent Daymon et Gimet (2007a) les pays étudiés se trouvent tous dans la partie

ascendante de la courbe de Kuznets. Or, selon l'hypothèse de Kuznets (1955) celle-ci correspond à une phase de mise à niveau intersectorielle des rémunérations des facteurs de production durant laquelle on assiste à une hausse des inégalités. De même, contrairement au résultat attendu, Daymon et Gimet (2007a) montrent que le critère *Immu* ne joue pas un rôle favorable en terme de réduction des inégalités. Ce constat confirme l'existence d'un paradoxe dans les pays du MOAN, tel qu'il est décrit dans l'étude de la Banque Mondiale sur la pauvreté (2006). Un meilleur accès aux structures de base ne semble donc pas une condition suffisante dans le court terme pour permettre de réduire les inégalités.

Pondération

Dans la quasi-totalité des analyses multicritères, les systèmes de pondération utilisés requièrent des jugements de valeur de la part des décideurs politiques⁹. Or, Sala-i-Martin (1997) a mis en évidence le fait que les variables explicatives d'une simulation économétrique n'influent pas de la même manière la variable expliquée, et qu'elles n'ont donc pas le même poids. A partir de ce constat Sala-i-Martin a tenté de construire un système de poids permettant de retranscrire le niveau de sensibilité de la variable expliquée aux critères sélectionnés en utilisant les résultats d'une équation de régression multiple. Ce système de pondération a été appliqué dans la méthode multicritère d'aide à la décision par Guessoum (2006) et Gimet (2007).

Les différents critères n'ayant pas la même importance pour atteindre l'objectif de réduction des inégalités, il est donc nécessaire de définir les pondérations représentatives de importance respective de chaque variable. Dans le cadre de cette étude, les pondérations sont donc fixées en fonction des résultats obtenus par la régression à effets aléatoires sur les déterminants des inégalités dans la région MOAN de Daymon et Gimet (2007a), qui permettent de rendre compte de la sensibilité de l'inégalité aux critères sélectionnés. Les coefficients de ces variables sont alors transformés en poids pour effectuer le *rating*. Cette méthode de pondération permet de réduire la part de subjectivité inhérente aux techniques traditionnelles d'aide à la décision multicritère. En outre, l'utilisation d'une régression à effets aléatoire nous permet de rendre compte de l'hétérogénéité des pays de la région grâce à l'introduction d'effets spécifiques pays. Pour que la comparaison soit possible, le même système de pondération est utilisé pour les classements de 1995 et 2003.

Principe de surclassement

Le *rating* effectué par Electre n'est pas une moyenne pondérée, il s'agit d'un classement qui s'appuie sur les théories des ensembles flous et du surclassement. C'est-à-dire qu'avec cette technique les pays sont classés par rapport à chaque critère, ce qui correspond à un classement intermédiaire, puis chaque classement est pondéré et on obtient l'ordre finale (moyenne pondérée des classements et non pas des critères).

Afin d'effectuer une comparaison entre différents pays selon le principe de surclassement, il faut que pour les critères choisis une économie surclasse le profil i lorsqu'elle obtient dans une majorité de cas des notes supérieures à celles choisies pour le profil i . Cette majorité, ou niveau de coupe, est fixée par défaut à $\lambda = 0.76$ comme le conseillent les travaux de Roy (1985, 1990, 1991). Le test de stabilité du modèle permet d'étendre la validité du modèle à toutes les valeurs comprises dans un intervalle de type $[0.76 - \lambda_{\text{inf}}; 0.76 + \lambda_{\text{sup}}]$.

Choix des seuils

Dans le but d'affiner les résultats du surclassement il convient de prendre en compte des seuils de perception. La solution au problème de surclassement est alors d'introduire des pseudo-critères auxquels correspondent des seuils d'indifférence (**Si**) et de préférence (**Sp**) particuliers. Si on fixe par exemple un seuil d'indifférence de 0.302 pour le critère de liquidité du système bancaire, alors une note de 3.469 est équivalente à une de 3.167. Le seuil de préférence est généralement supérieur au seuil d'indifférence. Prenons par exemple un seuil de préférence de 0.7. Dans ce cas, la Syrie qui obtient une note de 10.049 surclasse strictement les deux autres pays.

Tout comme dans l'analyse faite pour les pays MOAN (Aubert et Reiffers, 2002), nous avons choisi comme seuil d'indifférence (**Si**) le plus petit écart entre les performances des actions, et comme seuil de préférence (**Sp**) le plus grand écart entre les performances. Comme à chaque critère correspondent un seuil d'indifférence et de préférence spécifiques, l'analyse va en être affinée.

Le classement

Le cas le plus simple pour classer les actions (pays) se présente lorsque toutes les performances d'un pays sont supérieures à l'ensemble de celles d'un autre pays et inférieures à celles d'un autre pays. Si ce n'est pas le cas on introduit alors la notion d'indice de crédibilité pour résoudre ce problème. Il s'agit du seuil que l'indice de discordance doit dépasser pour que le surclassement soit retenu. Or, dans le cadre de cet article nous n'avons pas fait intervenir de seuils de veto, et il n'y a donc pas d'indices de discordance. Le degré de crédibilité $d(a,b)$ et l'indice de concordance $c(a,b)$ sont donc équivalents.

L'indice de concordance $c_j(a,b)$ est alors calculé à partir de la simple comparaison des actions a et b sur le critère j :

- si a possède une performance supérieure ou égale à celle de b ou si a possède une performance inférieure à celle de b tout en restant indifférente à b : $c_j(a,b) = 1$
- si b est faiblement préférée à a : $0 < c_j(a,b) < 1$ et est obtenu par interpolation linéaire
- si b est strictement préférée à a : $c_j(a,b) = 0$

Tableau n°2 : Distillation finale

Distillation		Préordre final
Descendante	Ascendante	
$a_i \succ a_k$	$a_i \succ a_k$	$a_i P^+ a_k$
	$a_i \prec a_k$	$a_i R a_k$
	$a_i \approx a_k$	$a_i P^- a_k$
$a_i \prec a_k$	$a_i \succ a_k$	$a_i R a_k$
	$a_i \prec a_k$	$a_k P^+ a_i$
	$a_i \approx a_k$	$a_k P^- a_i$
$a_i \approx a_k$	$a_i \succ a_k$	$a_i P^- a_k$
	$a_i \prec a_k$	$a_k P^- a_i$
	$a_i \approx a_k$	$a_i I a_k$

Ensuite, la distillation finale d'Electre-III est réalisée en tenant compte des classements ascendants (de la meilleure action à la plus mauvaise) et descendants (des actions les plus mauvaises aux meilleures), et permet d'éviter tout problème d'incomparabilité entre les actions.

Comme le montre le Tableau n°2, toute action a_i qui détient un maximum de préférence en sa faveur (P^+) et un minimum de préférences en sa défaveur est considérée comme surclassant toute autre action a_k . En parallèle, toute action a_k qui est incomparable (R) à l'une des actions a_i est retenue. Toute action a_k qui n'est surclassées par aucune action est affectée à un rang défini. Si la différence entre les rangs dans les deux distillations est en faveur de l'action a_k par rapport à l'action a_i (avec laquelle il y a incomparabilité), alors a_k et a_i sont indifférentes (I) et ont le même rang. Autrement, a_k est directement classée au rang suivant.

4. Analyse des résultats

Suite à une pondération des pseudo-critères par une régression multiple à effets aléatoires, la méthode Electre III nous a permis d'agrèger les préférences partielles en une relation de surclassement floue. Le classement final de ce *rating* est établi à partir d'une "moyenne pondérée" des classements obtenus pour les différents critères et nous donne les matrices du préordre final suivantes :

Tableaux n°3 : Matrices du préordre final

1995 :

	Algérie	Egypte	Iran	Koweït	Jordanie	Maroc	Qatar	Syrie	Tunisie
Algérie	I	I	P	P	P ⁻	I	P	P	I
Egypte	I	I	P	P	P ⁻	I	P	P	I
Iran	P ⁻	P ⁻	I	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P	I	P ⁻
Koweït	P ⁻	P ⁻	P	I	P ⁻	P ⁻	P	P	P ⁻
Jordanie	P	P	P	P	I	P	P	P	P
Maroc	I	I	P	P	P ⁻	I	P	P	I
Qatar	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	I	P ⁻	P ⁻
Syrie	P ⁻	P ⁻	I	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P	I	P ⁻
Tunisie	I	I	P	P	P ⁻	I	P	P	I

2003 :

	Algérie	Egypte	Iran	Koweït	Jordanie	Maroc	Qatar	Syrie	Tunisie
Algérie	I	I	I	I	I	P ⁻	P	P	P ⁻
Egypte	I	I	I	I	I	P ⁻	P	P	P ⁻
Iran	I	I	I	I	I	P ⁻	P	P	P ⁻
Koweït	I	I	I	I	I	P ⁻	P	P	P ⁻
Jordanie	I	I	I	I	I	P ⁻	P	P	P ⁻
Maroc	P	P	P	P	P	I	P	P	I
Qatar	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	I	I	P ⁻
Syrie	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	P ⁻	I	I	P ⁻
Tunisie	P	P	P	P	P	I	P	P	I

Ces tableaux nous permettent dans un premier temps de vérifier que les choix des seuils d'indifférence et de préférences ont permis d'éviter les situations d'incomparabilité entre les

actions. Il nous est donc possible d'interpréter correctement les résultats obtenus dans le classement final.

Tableau n°4 : Classement final

1995	2003
C1 Jordanie	C1 Maroc ▲ Tunisie ▲
↓	↓
C2 Algérie Egypte Maroc Tunisie	C2 Algérie = Egypte = Iran ▲▲ Koweït ▲ Jordanie ▼
↓	↓
C3 Koweït	↓
↓	C3 Qatar ▲▲ Syrie ▲
C4 Iran Syrie	
↓	
C5 Qatar	

Les classements de 1995 et 2003 nous permettent tout d'abord de vérifier qu'il y a eu convergence des performances de ces pays, étant donné qu'en 1995 le *rating* contient cinq classes et qu'il n'y en a plus que trois en 2003. Il y a indifférence entre les politiques menées par le Maroc et la Tunisie, indifférence entre celles de l'Algérie, l'Égypte, l'Iran, le Koweït et la Jordanie, et indifférence entre celles du Qatar et de la Syrie.

A l'exception de la Jordanie les pays dans leur ensemble ont connu une amélioration ou une stagnation (Algérie et Égypte) dans leur classement. Concernant le passage de la classe 1 à la classe 2 de la Jordanie, il est à noter que lorsque l'on compare les performances de la Jordanie en 1995 et celles du Maroc et de la Tunisie en 2003, il apparaît qu'à l'exception du critère d'urbanisation, les performances des deux pays qui sont à la tête du classement en 2003 sont inférieures à celles de la Jordanie qui occupe la même place en 1995. Nous pourrions donc conclure dans un premier temps que les pays du MOAN ont connu une détérioration de leur situation en terme d'équité sociale. Néanmoins, il apparaît que c'est la sur-pondération du critère *Urb* relativement aux autres critères qui intervertit les places de ces pays. En effet, à l'exception de ce critère les performances du Maroc et de la Tunisie en 2003 sont moins bonnes que celles de la Jordanie à la même date. Cet exemple illustre l'importance d'avoir un système de pondération totalement objectif. En effet, la pondération retenue dans cet article n'étant pas tributaire des choix des décideurs, une plus importante pondération sur un critère est justifiée par son plus grand impact sur l'inégalité.

Il est aussi intéressant de noter que deux pays ayant des indices d'inégalité relativement proches tels que la Syrie (EHII de 52,92 en 2003) et la Tunisie (EHII de 52,35) peuvent avoir des positions extrêmement différentes. Ce constat implique que les politiques mises en place pour promouvoir l'équité sont plus efficaces en Tunisie, et la réduction des inégalités y sera certainement plus rapide qu'en Syrie.

Les investissements importants des pouvoirs publics dans les secteurs de l'éducation (*Educ*) et de la santé (*Immu*) ont principalement bénéficié aux femmes, ce qui se traduit par de réels progrès dans la lutte contre les inégalités de genre dans l'ensemble des pays (*Girllit*). Malgré cela, l'entrée de la femme dans la sphère publique reste plus lente que dans les autres régions émergentes (participation des femmes à la population active et au monde politique), et ce notamment en raison des barrières économiques, sociales et juridiques. Ainsi, la région MOAN a un taux de femmes dans la population active de 26 %, tandis qu'en Asie du Sud il dépasse 30 % et en Afrique subsaharienne il est supérieur à 40 % (World Bank, 2004). Cette situation a un impact important sur la croissance et le développement des pays de la région.

Concernant l'environnement politico-économique, la région MOAN ne réalise pas de bonnes performances concernant sa réforme du milieu des affaires. Un renforcement institutionnel permettrait pourtant d'améliorer la responsabilisation et l'efficacité du secteur public d'une part, et d'autre part cela permettrait aux plus démunis de participer pleinement au processus de croissance. Il est donc nécessaire que ces pays parviennent à instaurer un climat favorable aux investissements et à la création d'entreprises (*Bankliq, Cl*), pour générer une croissance créatrice d'emplois dont les bénéfices soient répartis à l'ensemble de la population.

Il apparaît que dans l'ensemble en MOAN on assiste à une accentuation de la part de la population urbaine dans la population totale (*Urb*), ce qui justifie en partie la hausse des inégalités si l'on se réfère à la théorie de Kuznets. Néanmoins, Daymon et Gimet (2007a) montrent que contrairement aux autres pays de la zone, le Koweït se situe déjà dans la partie descendante de la courbe de Kuznets, c'est-à-dire que la croissance permet déjà de réduire en partie la pauvreté et les inégalités. Si l'étude montre une convergence des politiques des différents pays, il est donc tout de même important de noter que ces pays font face à des situations extrêmement différentes, selon qu'ils soient exportateurs de pétrole ou non. De même, les pays bénéficient d'accords commerciaux différents. La fin de l'accord multifibre constitue ainsi un réel enjeu en terme d'adaptation de la structure productive pour le Maroc, la

Tunisie, l'Égypte et la Jordanie. Pour faire face à la concurrence internationale il est donc important que leurs industries textiles effectuent une montée en gamme (Ménégaldo et al, 2003).

Pour faire face à la libéralisation commerciale, les politiques à mettre en place diffèrent donc à la fois selon la structure productive des pays et selon les accords commerciaux dont ils bénéficient. Néanmoins, le *rating* que nous venons d'effectuer nous a permis de montrer la convergence des critères d'équité retenus dans cette étude visant à faire en sorte que la libéralisation commerciale n'accentue pas les disparités de revenu au niveau national.

5. Conclusion

Face au processus inéluctable de la libéralisation, il est donc important que soient mises en place des politiques permettant d'améliorer la croissance tout en limitant ses effets inégalitaires. Or, dans la région MOAN le manque d'adaptation des structures productives laisse présager une accentuation des disparités de revenu au niveau national dans ces pays. Dès lors, l'amélioration de l'équité et du capital humain constitue leur enjeu majeur. En outre, sur le même modèle que l'Europe sociale, il est important que les pays voulant mener un processus de régionalisation promeuve l'égalité des hommes et des femmes et la lutte contre les discriminations afin que l'ensemble de la population puisse bénéficier des retombées de la croissance. Or, l'analyse de la reproduction des inégalités dans ces pays montre qu'il y a convergence des trends d'inégalité dans ces pays, ce qui pourrait justifier la régionalisation des politiques.

Une analyse plus poussée fournit aux décideurs politiques un *rating* des comportements des différents pays en matière de lutte contre les inégalités. Même si le classement final montre qu'il y a convergence de certains pays dans leur objectif de développement équitable, il est important de prendre en compte le fait que les pays de la zone MOAN ne réagiront pas de manière identique à des chocs de libéralisation commerciale compte tenu de leurs accords commerciaux et de leurs structures productives. Il n'est donc pas envisageable de mettre en place une stratégie couvrant l'ensemble de cette région, néanmoins les similitudes que connaissent ces économies permettent de dégager les principales orientations qui devront par la suite être adaptées en fonction des spécificités nationales. Pour déterminer plus précisément les mesures à mettre en place dans les différents pays, il serait intéressant de réaliser des

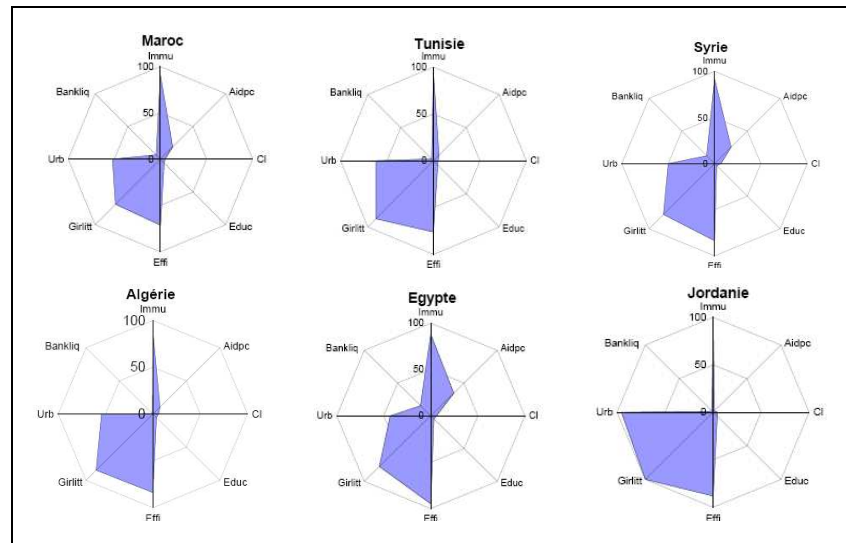
simulations en équilibre général calculable afin d'analyser l'impact de politiques commerciales sur la distribution fonctionnelle et personnelle des revenus.

Notes de bas de page

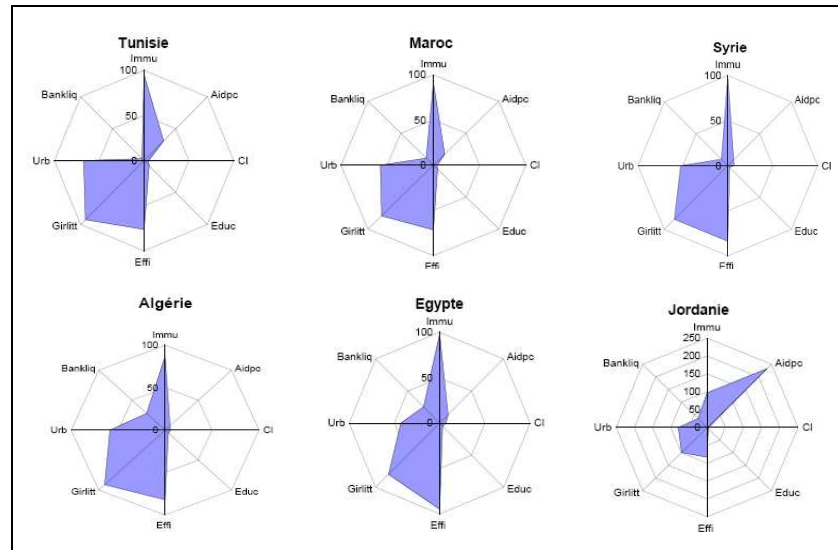
1. Les théoriciens de la *pro-poor growth* distinguent deux effets complémentaires dans la réduction de la pauvreté : un “effet croissance” et un “effet inégalité” (Ahluwalia, 1976, Dollar et Kraay, 2002 ; Ravallion et Chen, 2004 ; Bourguignon, 2003 ; Son, 2004).
2. Pour une analyse plus poussée de l'écart salarial selon la qualification et une explication des déterminants de la *skill premium*, voir Goldberg et Pavcnik (2007).
3. Il n'existe pas de biais de colinéarité entre ces variables comme le montre l'Annexe 2. La plupart des données sont issues des statistiques de la Banque Mondiale (2005).
4. Dans la littérature sur le lien inégalité libéralisation, les mesures d'inégalité basées sur le revenu ont été moins souvent utilisées, et ce notamment à cause du manque d'études sur les revenus autres que le salaire.
5. Pour une comparaison des différentes méthodes Electre se référer à Maystre et al. (1994).
6. Notons que nous n'avons pas pu sélectionner les 22 pays de la région MOAN, tels que définis par la Banque Mondiale, du fait d'un manque de disponibilité des données.
7. Pour l'année 2003, certaines données étant manquantes nous avons retenu leurs valeurs en 2001 ou 2002. Les données EHII pour 2003 proviennent de Daymon et Gimet (2007a) et ont été calculées grâce à la collaboration de James K. Galbraith.
8. Il est à noter que dans cette analyse nous n'avons retenu comme critères que les variables ayant un impact significatif dans la régression.
9. Pour une synthèse des différentes techniques de pondération cf. Simos (1990).

Annexe 1 :

1995 :



2003 :



Annexe 2 :

Tableau n°5 : Test de Corrélacion des Variables Explicatives

	imm	aidpc	cl	educ	efficiency	girllit	urb	bankliq
imm	1.0000							
aidpc	-0.1504	1.0000						
cl	0.1784	-0.5372	1.0000					
educ	-0.0530	0.2226	-0.6155	1.0000				
efficiency	0.5316	-0.6083	0.6342	-0.5096	1.0000			
girllit	0.6208	-0.3828	0.2447	0.1433	0.6139	1.0000		
urb	0.4041	-0.0135	-0.2803	0.6176	0.0195	0.6314	1.0000	
bankliq	0.2918	-0.4517	0.6197	-0.5341	0.5567	0.3258	0.0483	1.0000

Références

- Abdelaoui, M. K. et L., Grimal (2006), "Chapitre 5 : La relation ouverture-croissance et le rôle du capital humain au Maroc et en Tunisie", dans *Le sud de la Méditerranée face aux défis du libre-échange*, M. Catin et H Regnault (eds), L'Harmattan, Paris, France.
- Ahluwalia, M.S. (1976), "Inequality, Poverty and Development", *Journal of Development Economics*, Vol.3.
- Alesina, A. et D. Rodrik (1994), "Distributive politics and economic growth", *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 109, No. 2, 465-490.
- Aubert, J-E et J.-L. Reiffers (2002), "The development of knowledge based economy in the Middle East and North Africa. Key Factors", Working Papers, World Bank, Washington D.C., USA.
- Bouoiyour, J. (2006), "Chapitre 4 : Productivité des industries marocaines et écart technologique avec les firmes internationales", dans *Le sud de la Méditerranée face aux défis du libre-échange*, M. Catin et H Regnault (eds), L'Harmattan, Paris, France.
- Bourguignon, F. (2003), "The Poverty-Growth-Inequality Triangle", Conférence *Pauvreté, inégalité et croissance*, Agence Française du Développement/ EUDN, Paris, France.
- Bourguignon, F., F.H.G. Ferreira, et M. Walton (2007), "Equity, Efficient and Inequality Traps: A Research Agenda", *Journal of Economic Inequality*, Vol. 5, No. 2.
- Broersma, K. (2003), "Selection and Prioritisation of Adaptation Options", SEM, Paris, France.
- Cling J.P., D. Cogneau, J. Loup, J.D. Naudet, M. Razafindrakoto et Roubaud F. (2005), "Le développement, une question de chances : A propos du rapport sur le développement dans le monde 2006. Equité et Développement", Document de travail DIAL, No. DT/2005-15.
- Daymon, C. (2006), "Le triangle inégalité - équité - croissance", Document de travail CEFI, Aix-en-Provence, France.
- Daymon, C. et C. Gimet (2007a), "Les déterminants de l'inégalité et le rôle de l'équité dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord", *Région et Développement*, Vol. 25.
- Daymon C. et C. Gimet (2007b), "An Empirical Test of Inequality Trap Concept", Document de travail CEFI, Aix-en-Provence, France.
- Dollar, D. et A. Kraay (2002), "Growth is Good for the Poor", *Journal of Economic Growth* Vol. 7.
- Dollar, D. et A. Kraay (2004), "Trade, Growth and Poverty", *Economic Journal*, Vol. 114, No 493:F22-49.

- El-Erian, M.A, S. Eken, S., Fennell et J.P Chauffour (1996), "Growth and Stability in the Middle East and North Africa", IMF Working Paper, International Monetary Fund, Washington D.C, USA.
- Galor, O. et J. Zeira (1993), "Income Distribution and Macroeconomics", *Review of Economic Studies*, Vol. 60, 35-52.
- Goldberg, P.K. et N. Pavcnik (2007), "Distributional Effects of Globalization in Developing Countries", NBER Working Paper; No. 12885.
- Gimet, C. (2007), "Le projet d'union monétaire dans le Mercosur : Etude de la position actuelle des pays par rapport à une carte de critères de soutenabilité", Document de travail CEFI, Aix-en-Provence, France.
- Gimet, C. et Y. Guessoum (2003), "Etude de la convergence des économies d'Amérique Latine : Une union monétaire est-elle envisageable ?", Document de travail CEFI, Aix-en-Provence, France.
- Guessoum, Y. (2006), "La dynamique de convergence en Méditerranée. Un système d'évaluation basé sur l'analyse multicritère", Thèse de Doctorat CEFI.
- Kanbur, R. (1998), "Income distribution and development", dans *Handbook of Income Distribution*, Atkinson and Bourguignon (eds), Amsterdam, North Holland.
- Kanbur, R. 2005, "Growth, Inequality and Poverty: Some Hard Questions", *Journal of International Affairs*, Printemps.
- Kuznets, S. (1955), "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*, Vol. 45, No. 1.
- Liman, I. (2004), "Meeting the growth challenge in the MENA region", First international workshop on economic and finance reforms in MENA, University of Sousse, Tunisie, Décembre.
- Lundberg, M. et L. Squire (2003), "The Simultaneous Evolution of Growth and Inequality", *Economic Journal*, Vol. 113.
- Martin, C. et M. Legret (2005), "La Méthode multicritère Electre III. Définitions, principes et exemple d'application à la gestion des eaux fluviales en milieu urbain", *Bulletin des Laboratoires des Ponts et Chaussées*, No. 258-259, Art. 4568.
- Maystre, L., J. Pictet et J. Simos (1994), "Méthodes multicritères ELECTRE (Description, conseils pratiques et cas d'application à la gestion environnementale)", Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, Suisse.

- Ménégaldo, F., S. Palméro et N. Roux (2003), "Tendances de la spécialisation des pays méditerranéens et impact sur la croissance dans le cadre d'une comparaison PM- Pays de l'Est Européen", *Étude Femise*, No. FEM21-21.
- Milanovic, B. (2005), "Can We Discern the Effect of Globalization on Income Distribution? Evidence from Household Surveys", *World Bank Economic Review*, Vol. 19, No. 1.
- Nissanke, M. et E. Thorbecke (2005), "Channels and Policy Debate in the Globalization-Inequality-Poverty Nexus", WIDER Discussing Paper, No. 2005/08.
- Page J., et L. Van Gelder, 2002, Globalization, Growth, and Poverty Reduction in The Middle East and North Africa, 1970-1999, World Bank Working Paper, presented at the Fourth Mediterranean Development Forum, Amman, Jordan April 7 to April 10, 2002.
- Piketti, T. (1994), *Introduction à la théorie de la redistribution des richesses*, Economica, Paris, France.
- Rao, V. (2006), "On 'Inequality Traps' and Development Policy", *Development Outreach*, February.
- Rodrik, D. (1997), "Has globalization gone too far? ", Institute for International Economics (eds), Washington D.C, USA.
- Roy, B. (1985), "Méthodologie multicritère d'aide à la décision", Economica (eds), Paris, France.
- Roy, B. (1990), "Decision-aid and decision-making", *European Journal of Operational Research*, Vol. 45, No. 2.
- Roy, B. (1991), "The outranking approach and the foundations of ELECTRE methods", *Theory and Decision*, Vol. 31.
- Roy, B. et D. Bouyssou (1993), "Aide multicritère à la décision : Méthodes et Cas", Economica (eds), Paris, France.
- Sala-i-Martin, X. (1997), "I just ran four million regressions", NBER Working Paper, No. W6252.
- Schärlig, A. (1985), "Décider sur plusieurs critères - Panorama de l'aide à la décision multicritère", Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, Suisse.
- Simos, J. (1990), "Evaluer l'impact sur l'environnement : une approche originale par l'analyse multicritère et la négociation", Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, Suisse.
- Son, H. (2004), "A Note on Pro-Poor Growth", *Economics Letters*, Vol. 82 (2004).
- World Bank (2003), Les défis du développement, Note de présentation régionale, Bureau régional Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

World Bank (2004), *Gender and Development in MENA : Women in the public sphere*, The International Bank for Reconstruction and Development, The World Bank, Washington, D.C. USA.

World Bank (2006), *Development and the Next Generation*, World Development Report 2007, The World Bank, Washington, D.C. USA.

Annexe 1 :

1995 : **XXXXXXXX**

2003 : **XXXXXXXX**

Annexe 2 :

Tableau n°5 : XXXXXXXX